

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Restitution des places publiques à leur vocation initiale».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mai 2002, dans le rapport M-40 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à l'informer sur le recensement en cours des espaces publics convertis en places de parc.